

ATTENTION SUR : LES INCOTERMS[®] 2020

Marine Consultant conseille à titre gracieux, gère et exerce les recours, amiables ou judiciaires sur une base « NO WIN, NO FEE ».

Dans ce cadre, notre équipe vous propose sa chronique juridique qui porte ce mois-ci sur les Incoterms[®] 2020.

N'hésitez pas à nous consulter afin d'obtenir plus d'information.

INCOTERMS[®] 2020

Groupe E

EXW (A l'usine)

Groupe F

FCA (Franco transporteur)

FAS, (Franco le long du navire)

FOB (Franco à bord)

Groupe C

CFR (Coût et fret)

CIF (Coût assurance et fret)

CPT (Port payé)

CIP (Port payé assurance comprise)

Groupe D

Le DAT devient le DPU

(Rendu au lieu de destination déchargé)

DAP (Rendu au lieu de destination)

DDP (Rendu droits acquittés)

Les Incoterms[®] ont été élaborés par la **Chambre de Commerce Internationale (CCI)** en 1936.

Le but de ces normes était et est toujours de fixer un cadre de conditions générales aux contrats de vente internationaux facilitant les transactions commerciales dans le domaine de l'import-export et clarifiant le partage des risques, des responsabilités et des coûts.

Ainsi, les Incoterms[®] peuvent être utilisés dans le monde entier et sont mis à jour suivant les évolutions économiques mondiales.

À partir du 1er janvier 2020, une nouvelle version est entrée en vigueur.

Le choix de son application n'est pas obligatoire puisque les parties au contrat de vente peuvent toujours choisir d'utiliser les dernières règles datant de 2010.

Nous vous présentons ci-après un petit récapitulatif des nouveautés.

1. Incoterm ® DAT est remplacé par le DPU

L'incoterm ® DAT (Rendu au terminal) créé en 2010 disparaît pour être remplacé par le DPU dans la version 2020.

Cette modification est importante pour la raison suivante : DPU signifie « Rendu au lieu de destination déchargé », c'est-à-dire que le bien est considéré comme livré lorsqu'il est mis à disposition de l'acheteur au lieu de destination.

La mise à disposition est donc largement étendue puisqu'elle n'est plus limitée au seul terminal d'arrivée.

2. Incoterm ® EXW

Des rumeurs annonçaient sa disparition pourtant l'EXW est encore présent dans la version 2020.

Dans ce terme, le vendeur a une obligation minimale puisque le transfert du risque se fait à la sortie de son usine et qu'il se décharge notamment du dédouanement export. Au vu notamment du nouveau Code des Douanes de L'Union Européenne, il est préconisé de l'éviter pour les ventes internationales et de préférer le « FCA lieu de chargement ».

3. Incoterm ® FCA : ajout d'une « option pour la présentation d'un connaissance à bord »

Pour le FCA, le vendeur s'occupe du chargement, transport et dédouanement de la marchandise.

Dans la version 2020, une option adaptée au cas de sécurité bancaire est créée : les parties peuvent donner instruction au transporteur de fournir au vendeur un connaissance portant mention de « mise à bord » de la marchandise après chargement ce qui obligera ce dernier à remettre le connaissance à son institution financière à l'intention de l'acheteur.

4. Incoterms ® CIP et CIF : obligation d'assurance

Concernant l'assurance transport, les exigences ont été relevées pour l'Incoterm ® CIP (Port payé assurance comprise jusqu'au lieu de destination désignée) qui nécessite désormais une couverture tous risques.

A contrario, le CIF existe toujours la garantie minimale (FAP sauf).

5. Transport pour compte propre

La notion de transport pour compte propre n'existait pas en 2010.

Désormais, il est possible pour le vendeur ou l'acheteur d'utiliser ses propres moyens de transport pour acheminer les marchandises, sans faire appel à un professionnel du transport. Cette nouveauté n'est cependant applicable que pour les termes FCA, DAP, DPU et DDP.

Pour aller plus loin, vous pourrez trouver des compléments d'information sur les liens ci-après :

- [Site de la CCI](#)
- [Gazette de la Chambre n°51](#)
- [Document de travail de M. Robyn, expert maritime](#)

L'équipe de MARINE CONSULTANT reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous assister sur telle ou telle affaire.

Illustration des incoterms 2020



Incoterm	Transport	Risque	Assurance
EXW	Vendeur	Vendeur	Vendeur
FCA	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CPT	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CIP	Vendeur	Vendeur	Vendeur
DAP	Vendeur	Vendeur	Vendeur
DDP	Vendeur	Vendeur	Vendeur
FAS	Vendeur	Vendeur	Vendeur
FOB	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CFR	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CIF	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Transport maritime			
FAS	Vendeur	Vendeur	Vendeur
FOB	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CFR	Vendeur	Vendeur	Vendeur
CIF	Vendeur	Vendeur	Vendeur

FOCUS ON : INCOTERMS[®] 2020

Marine Consultant advises, manages and follows the amicable or judiciary claims on a “NO WIN NO FEE” basis.

Monthly we are sending you our latest news: the subject of January is the Incoterms[®] 2020.

We stay at your disposal if you need further information.

INCOTERMS[®] 2020

Groupe E

EXW (Ex Works)

Groupe F

FCA (Free Carrier)
FAS, (Free alongside ship)
FOB (Free board)

Groupe C

CFR (Cost and Freight)
CIF (Cost insurance and Freight)
CPT (Carriage Paid to)
CIP (Carriage and insurance Paid to)

Groupe D

Le DAT becomes the DPU
(Delivered at the destination unloaded)
DAP (Delivered at place of destination)
DDP (Delivered duty paid)

Incoterms[®] were developed by the **International Chamber of Commerce (ICC)** in 1936.

The purpose of these standards was and still is to establish a framework of general conditions for international sales contracts facilitating commercial transactions in the import-export field and clarifying the sharing of risks, responsibilities and costs.

Incoterms[®] can therefore be used worldwide and are updated according to global economic developments.

From January 1, 2020, a new version came into effect.

The choice of its application is not mandatory since the parties to the sales contract can always choose to use the latest rules dating from 2010.

Below is a small summary of the modifications.

1. Incoterm ® DAT is replaced by the DPU

The incoterm ® DAT (Delivered at the terminal) created in 2010 disappears to be replaced by the DPU in the 2020 version.

This change is important for the following reason:

DPU means "Delivered unloaded at the place of destination", meaning that the goods are considered as delivered when they are made available to the buyer at the place of destination.

The provision is therefore widely extended since it is no longer limited to the arrival terminal only.

2. Incoterm ® EXW

Rumours announced its disappearance, however the EXW is still present in the 2020 version.

In this term, the seller has a minimum obligation since the transfer of risk is done at ex-factory and because he is discharged, notably, of the export customs clearance.

In view of the new European Union Customs Code, it is recommended to avoid it for international sales and to prefer the "FCA place of loading".

3. Incoterm ® FCA: addition of an "option for the presentation of a bill of lading on board »

For the FCA, the seller takes care of the loading, transport and customs clearance of the goods.

In the 2020 version, an option adapted to cases of "banking security" is created: the parties can instruct the carrier to provide the seller with a bill of lading bearing the mention of "on board" after the goods are loaded which will oblige the latter to hand over the Bill of lading to his financial institution for the receiver.

4. Incoterms ® CIP and CIF: insurance obligation

Regarding transport insurance, the requirements have been raised for the Incoterm ® CIP (carriage paid insurance included up to the designated destination) which now requires all-risk cover.

On the contrary, the CIF still exists the minimum guarantee (FAP).

5. Own means of transportation

The notion of own means of transportation did not exist in 2010.

From now on, it is possible for the seller or the buyer to use his own means of transport to transport the goods, without calling on a transport professional. This innovation is however only applicable for FCA, DAP, DPU and DDP.

You may find more information on the links below :

- [Site de la CCI](#)
- [Gazette de la Chambre n°51](#)
- [Document de travail de M. Robyn, expert maritime](#)

MARINE CONSULTANT's team remains at your disposal to answer your questions and assist you with any particular case.